



**Compte rendu
AG du 09 Avril 2010 à Clermont en Argonne**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 20h30 et propose de débiter cette réunion par la visite de l'espace Cyber-base®. L'animateur, M. Arnould, présente aux élus communautaires, les 8 postes de travail mis à disposition de la population ainsi que le tableau numérique. Ont également été présentés les horaires d'ouverture durant les périodes de vacances scolaires ainsi que l'organisation du planning, alternant libre accès, ateliers pédagogiques et cycles d'initiations.

Mme Aimont, Directrice Générale des Services, a également soulevé la question des labels, notamment Cyber-base et Net Public, auxquels sera rattaché notre espace Cyber-base ®

Mme Geoffroy s'inquiète de la sécurisation des lieux.

Mme Aimont, la DGS, répond que l'achat d'un dispositif d'alarme est en cours de réflexion.

Une fois la présentation achevée, le Président convie les élus à regagner la salle communautaire et à entamer l'ordre du jour.

1) Affaires scolaires :

• **Lancement travaux - RPI Vallée de la Biesme :**

Le Président informe les élus du démarrage des travaux pour la partie extension par la voirie d'accès et les terrassements au RPI Vallée de la Biesme : lot 1 Entreprise Etienne et lot 2 Entreprise SARIBAT. Il ajoute que pour la partie rénovation l'entreprise Palazzo travaille sur la toiture d'une des ailes de l'école durant les vacances scolaires de printemps.

• **Reconstruction escalier de secours de l'école primaire de Clermont**

Le Président annonce que la réalisation des fondations pour la reconstruction de l'escalier de secours de l'école primaire de Clermont a été attribuée à l'entreprise Monti, qui intervient déjà sur la Z.A d'Auzéville. Il précise également que leur intervention est prévue pour la semaine prochaine pour couler le béton et qu'une période de 10 jours de séchage est à respecter. La pose de l'escalier sera réalisée dès que les bétons seront suffisamment secs.

M. Dequenne profite de cette intervention sur le domaine scolaire pour évoquer la perte d'un demi poste sur l'école primaire de la Vallée de la Biesme.

Le Président est interloqué par cette annonce et affirme n'avoir été informé d'aucun mouvement sur Clermont. Il déclare également intervenir et mener une action sur ce point dès lundi, puisque l'inspection académique est dans l'obligation de nous informer préalablement à un remaniement de poste.

Mme Masi confirme l'information de M. Dequenne.

2) Economie Tourisme :

• **Lancement des travaux sur la Z.A d'Auzéville :**

Le Président cède la parole à M. Drouet, en qualité de Vice Président en charge de l'économie et du tourisme. Ce dernier précise que les travaux sont toujours en cours. A l'heure actuelle, l'entreprise Monti réalise le terrassement pour la préparation de la voirie et les tranchées pour la dépose des canalisations eaux pluviales et eau usées.



M. Zacharias précise qu'à la suite de la réunion d'information, il a eu quelques réactions de la population. Certains riverains craignent la sortie des camions qui risquent de déborder de la chaussée sur les bas côtés, ce qui pourrait être dangereux pour les habitants le long de la RD 998. En conséquence, M. Zacharias souhaite la pose de bordures de trottoirs et la remise en état de la voirie.

Le Président intervient en précisant que cette demande n'est pas du ressort de la CODECOM. La route est départementale et dans les agglomérations, les trottoirs sont de compétence communale.

M. Drouet propose d'aborder le problème lors de la prochaine réunion de chantier.

Le Président reprend la parole et précise qu'une réunion en amont des travaux s'est tenue avec la population et que cette opération s'est renouvelée une seconde fois pour le chantier du RPI des Islettes. Ces réunions ont été appréciées par la population malgré une très faible affluence aux Islettes.

3) Gestion des déchets :

- **Création d'un groupement de commande pour mener deux études d'amélioration de la gestion des déchets (SMDE) :**

Le Président cède la parole à Mme Aimont, Directrice Générale des Services, qui présente un diaporama retraçant le partenariat avec le SMDE, l'historique des démarches de lancement d'études et le plan de financement potentiel.

Mme Aimont rappelle que c'est une démarche concertée, une mutualisation, pour la gestion des déchets. Les deux études ont pour objectif commun d'optimiser les pratiques de gestion des déchets et seront menées en parallèle afin de bénéficier d'aides de l'ADEME et d'ADELPHÉ. Environ 150 euros de frais resteraient à la charge de la CODECOM. La première étude propose un état des lieux des pratiques de gestion des déchets (collecte, traitement, filières ...) et la seconde étude s'attache à analyser les leviers d'optimisation envisageables (organisationnels, techniques, financiers ...).

Le Président demande auprès de M. Minot un complément d'information puisqu'il s'est intéressé à ce dossier.

M. Minot présente l'objectif visé à travers ces études, qui est de réduire de 5% les déchets produits sur le territoire de la CODECOM en 5 ans. Mais, il rappelle également, que compte tenu de la disparité des coûts de revient des collectes des différentes collectivités, certaines freinent alors que d'autres encouragent la démarche.

M. Legoux pose la question du nombre d'EPCI intéressés dans ce mouvement, à laquelle Mme Aimont répond qu'ils sont au nombre de 26 au maximum mais que tout comme nous, chaque EPCI doit délibérer et pour l'heure l'information n'est pas connue du SMDE.

M. Minot complète en précisant qu'une vingtaine de collectivités sont adhérentes au projet alors que 7 ou 8 bloquent les avancées.

Le Président pense qu'il y a un réel intérêt à participer à l'étude.

Pour M. Minot, c'est la démographie du département qui est problématique et impliquent des coûts importants

Délibération : Adhésion au groupement de commande et réalisation des deux études d'amélioration de la gestion des déchets

Vote : Unanimité

4) Cohésion sociale / Culture :

- **Micro-crèche Dombasle :**

Le Président rappelle que le projet d'aménagement avait été présenté lors de la dernière Assemblée Générale, au sein d'un appartement rénové. A l'heure actuelle, le choix du local a changé puisque le coût des travaux (120 000€) est trop important pour un appartement déjà en bon état.



Le Président annonce l'élargissement de la réflexion à un autre immeuble située rue de la Concorde. Le Conseil Municipal l'avait acheté pour y accueillir une antenne de l'association d'insertion du Val de Biesme. Le local, qui dispose de 180m², pourrait ainsi accueillir la maison médicale ainsi que la micro-crèche. L'association du Val de Biesme bénéficierait d'un autre local sur la commune de Dombasle.

Le Président présente également les premières estimations de rénovation de ce local qui sont d'environ 110 000€, moins cher que pour le premier appartement retenu. Le Président explique que le Conseil municipal de Dombasle a fait le choix d'une mise à disposition gratuite de ce local car cela contribue au développement de la commune, objectif également recherché par la CODECOM.

Le Président présente une photo de la situation du bâtiment au sein du village : le local est situé entre la pharmacie et le cabinet des kinésithérapeutes et des infirmières. Aucun aménagement lourd de voirie n'est à envisager. Il propose également à l'ensemble des élus, les premières esquisses d'aménagement des locaux entre la micro-crèche et l'antenne de la maison médicale. Une consultation est en cours entre l'association des professionnels de santé et l'architecte pour finaliser les plans. C'est un ensemble plus cohérent par rapport au premier local envisagé, a tenu à préciser Le Président.

Mme Fichaux demande ce qui est prévu pour l'isolation entre les deux parties.

Le Président précise qu'en l'état du dossier rien n'a encore été envisagé mais qu'une isolation phonique performante s'avérera nécessaire

M. Zacharias s'interroge sur les murs porteurs.

Mme Aimont, la DGS, lui répond qu'il n'y en a aucun, ce ne sont que des poteaux.

Mme Fichaux demande si des aires de jeux extérieures seront envisagées.

Le Président explique que cela est une nécessité et que l'acquisition d'une parcelle à l'arrière du bâtiment est à envisager.

Mme Fichaux revient sur les coûts annoncés par Le Président et s'interroge à propos des 110 000€ évoqués précédemment sur la nature des travaux.

Le Président informe donc les élus que ce coût comprend uniquement la micro crèche. Mme Aimont précise également que les travaux de toiture ne sont pas compris. M. le Président annonce un montant estimé par l'architecte de 180 000€ pour les deux parties, tous travaux compris.

M. Legoux demande si la CODECOM, dans le cas où elle se porterait acquéreur du local, pourrait bénéficier de subventions pour l'acquisition.

Le Président répond à cela en informant que les frais d'acquisition sont rarement retenus dans les financements et subventions.

M. Collinet demande si une convention sera réalisée au cas où le Conseil Municipal changerait d'avis, dans l'hypothèse d'une mise à disposition.

Le Président lui répond qu'elle serait réellement nécessaire dans cette hypothèse.

M. Minot demande si une chaufferie commune serait installée.

Le Président explique que l'architecte n'y est pas favorable, puisque cette proposition engendrerait des répartitions de coûts difficiles à maîtriser du fait de l'intervention de 3 acteurs distincts. Mme Aimont précise également que les utilisations ne seraient pas les mêmes non plus.

- **Micro-crèche Clermont :**

Le Président informe l'assemblée que l'ordre de service avec l'architecte est signé.

Le Président explique également que la 3^{ème} micro-crèche interviendra après rénovation du RPI Vallée de la Biesme pour accueillir le dernier site.

- **Convention avec l'ABICL pour prêt d'ouvrage :**

Le Président cède la parole à Mme Aimont pour la présentation des dossiers de cohésion sociale. Elle explique que l'ABICL est la Bibliothèque Intercommunale de Culture et Loisir. La convention que Mme Aimont présente aux élus communautaires permet un prêt de livres aux enfants de la garderie.



Délibération : signature de la convention avec l'ABICL

Vote : Unanimité

- **Espace Cyber-base® : création d'une régie de recette :**

Mme Aimont expose et commente l'ensemble des tarifs des heures de libre accès, d'ateliers, de cycles d'initiation ainsi que des copies. Les prestations de l'espace Cyber-base® étant payantes, une régie de recette est nécessaire à l'animateur-responsable pour gérer au mieux cet espace.

Délibération : création d'une régie de recette

Vote : Unanimité

- **Approbation du règlement intérieur de l'espace Cyber-base® :**

Le Président et Mme Aimont cèdent la parole à M. Arnould qui présente le règlement intérieur de l'espace Cyber-base®. Il explique que lors de l'inscription l'approbation et la signature dudit règlement sera obligatoire. Pour les tarifs réduits et gratuits, les justificatifs de situation devront impérativement être produits par les utilisateurs. Pour les mineurs, une autorisation parentale d'un an est exigée et le nom du tuteur sera apposé sur la carte d'adhérent du mineur. Les enfants de moins de 12 ans devront obligatoirement être accompagnés d'un majeur.

Le Président soulève alors la question de l'exclusion.

M. Arnould précise qu'il pourra procéder à des expulsions momentanées dans le cas de problèmes comportementaux, mais il devra faire appel à la DGS et au Président pour toute exclusion définitive.

Délibération : Acceptation du règlement intérieur de l'espace Cyber-base®

Vote : Unanimité

- **Convention Familles Rurales et actions CEJ :**

Le Président donne la parole à Mme Aimont, pour la présentation de la convention, dont les actions sont rattachées au Contrat Enfance Jeunesse. La convention permet notamment le versement de subventions à l'association.

Délibération : Acceptation de la convention avec Familles Rurales pour les actions du CEJ :

Vote : Unanimité

- **Convention Familles Rurales et actions ANPE-POLE EMPLOI:**

Le Président donne la parole à Mme Aimont, pour la présentation de la convention, dont les actions sont rattachées à la convention avec l'ANPE-POLE EMPLOI. La convention permet notamment le versement de subventions à l'association au titre de 2008 et 2009.

Délibération : Acceptation de la convention avec Familles Rurales pour les actions ANPE-POLE EMPLOI :

Vote : Unanimité

- **Convention CLE et accompagnement scolaire :**

Mme Aimont précise que la convention sur l'accompagnement scolaire avec le CLE, fonctionne sur le même principe.

Délibération : Acceptation de la convention avec Familles Rurales pour l'accompagnement scolarité :

Vote : Unanimité



- **Convention Club House Football de Clermont-en-Argonne :**

Le Président explique que cette convention permet le renouvellement de la mise à disposition d'un an du Club House à l'association de football de Clermont.

Délibération : Renouvellement de la convention de mise à disposition précaire de locaux à l'association Football Club Val d'Argonne :

Vote : Unanimité

- **Convention MSA sur contrat jeunesse :**

Mme Aimont présente aux élus communautaires la convention concernant le Contrat Jeunesse avec le MSA.

Délibération : Acceptation de la convention MSA sur le Contrat Jeunesse :

Vote : Unanimité

- **Convention avec l'hôpital pour la permanence psy :**

Mme Aimont présente également la convention liant la CODECOM et l'hôpital pour le maintien d'une consultation psychologique pour la population, dans les mêmes conditions que la précédente.

Délibération : Renouvellement de la convention pour la permanence psychologique :

Vote : Unanimité

5) Administration et finances :

- **BP principal 2010 :**

M. le Président cède la parole à M. Dequenne, 1^{er} Vice Président en charge des affaires scolaires et des finances, qui présente les budgets primitifs 2010 par chapitre et par fonction. Il indique à l'assemblée qu'elle peut l'interrompre à tout moment pour poser des questions. Il invite les délégués communautaires à consulter les documents distribués en complément du diaporama.

Le budget général affiche 2 065 268,03€ en dépenses et recettes de fonctionnement avec un excédent de fonctionnement reporté de 437 303,65€. La section d'investissement s'équilibre à 3 838 889,87€ avec un report de solde négatif de 264 575,71€.

Les principales opérations d'investissement prévues concernent l'étude de solidité de la halle des sports et travaux pour 22 000€, l'espace Cyber-base® pour 66 820€, la rénovation extension du RPI Vallée de la Biesme pour 2 066 648,16€, l'aménagement de voirie et ZA d'Auzéville pour 312 266,83€, la micro-crèche de Dombasle pour 158 877€, le projet d'école numérique rurale du RPI de Clermont pour 13 650€, le projet d'école numérique rurale du RPI d'Aubréville-Neuvilly pour 15 400€, la micro-crèche de Clermont pour 225 280€.

A la suite de la présentation du budget général primitif, M. Zacharias souhaite savoir si une compensation est prévue au budget pour les parents qui paient le transport scolaire du Conseil général depuis la dernière rentrée scolaire.

Mme Aimont stipule que les transports pour les sports et loisirs sont toujours pris en compte dans les dépenses de la CODECOM lorsqu'ils interviennent sur le temps scolaire (disparition de la subvention du CG55 correspondant à 50% du coût. Le Président indique que pour les autres types de transports, les CCAS des communes doivent pouvoir prendre en charge certaines dépenses.

M. Ponsignon, Conseiller général, assure que le Conseil Général continue de demander 30€ par enfant pour les transports scolaires. Si la carte est perdue, il est possible de la refaire pour 10€.

Mme Perot pense que ces aides aux transports sont trop insuffisantes.

M. Ponsignon précise que la grogne gagne également sa commune mais qu'un seul département assure une gratuité des transports scolaires.



Délibération : Vote du Budget Général primitif 2010 :

Vote : Unanimité

- **Vote des taux 2010 :**

Le Président reprend la parole pour proposer aux élus communautaires de maintenir les taux d'imposition des différentes taxes au même niveau que l'année passée.

TAXES	TAUX PROPOSE
Taxe d'habitation	6,37
Taxe sur le foncier bâti	13,96
Taxe sur le foncier non bâti	26,08
Taxe professionnelle : taux relais	5,02

Délibération : Vote des taux d'imposition ci-dessus :

Vote : Unanimité

- **BP annexe OM 2010 :**

Le budget « annexe » des ordures ménagères 2010 s'élève à 376 213,24€ en fonctionnement avec un excédent reporté de 36,23€. En section investissement, le budget s'élève à 26 651,41€ avec un report de solde positif de 17 862,41€.

Mme Aimont évoque l'évolution du coût de gestion des ordures ménagères et particulièrement le taux de TGAP, qui correspond à une taxe sur les sites de stockage des déchets en tant qu'activité polluante. Celle-ci a fortement augmenté cette année et augmentera jusqu'à atteindre 32€ la tonne en 2015. Ainsi, plus le tonnage des déchets résiduels mis en site de stockage est important, plus le coût sera important pour la CODECOM. Il est d'autant plus important de trier les déchets, de composter afin de réduire le poids de nos poubelles.

M. Louis demande qui est receveur de cette taxe.

Mme Aimont lui répond qu'elle revient directement au budget de l'Etat afin de financer certains organismes comme l'ADEME.

M. Minot évoque la question de la diminution des sacs et des ordures ménagères afin d'alléger les dépenses.

M. Dequenne précise toutefois que dans le cadre du contrat de marché public passé avec Barisien, l'augmentation des prestations est normale. En présentant les recettes, il annonce qu'aucune augmentation de la redevance n'est prévue cette année.

A la fin de la présentation du budget primitif 2010, Le Président reprend la parole. La déchetterie représente pour 2010 un réel sujet de préoccupation. En effet, suite aux importantes fissures constatées sur le tarmac, un expert en bâtiment s'est rendu sur le site. Pour cette année, la réflexion devra peser sur l'avenir de l'actuelle déchetterie sur son emplacement. Des litiges sont intervenus avec les différents intervenants présents lors de la construction mais à l'heure actuelle, une situation d'accord amiable a été trouvée. Aucune reconstruction de déchetterie n'est prévue pour le moment.

Aussi, les critères de tri sélectif se sont renforcés. Nous avons pour l'instant 5 bennes et une rampe. C'est donc une piste de réflexion et de travail important pour 2010 2011, en se rappelant que nous n'avons pas fini de payer l'actuelle déchetterie.

M. Ponsignon fait remarquer que les habitants trient de plus en plus et que pour autant ça leur coûte de plus en plus cher.

Le Président déclare partager ce ressenti mais que pourtant le maintien de la redevance a été assuré avec une amélioration du tri.

Délibération : Vote du Budget Primitif OM 2010 :

Vote : Unanimité.



• **REOM 2010 :**

Mme Aimont présente ensuite le projet de tarifs de la REOM 2010 :

REDEVABLES	TARIF 2010
Professionnels privés	
catégorie 1	51,00 €
catégorie 2	68,00 €
Résidences Secondaires	68,00 €
Gîtes	
moins de 5 places	34,00 €
plus de 5 places	68,00 €
Campings	68,00 €
Chambres d'hôtes (par chambre)	17,00 €
Ecoles et collège	
sites de moins de 100 élèves	34,00 €
sites de plus de 100 élèves	68,00 €
Etablissements Publics - Collectivités	
Mairies et Codecom :	
moins de 100 habitants :	34,00 €
entre 100 et 400 habitants :	68,00 €
entre 400 et 800 habitants :	102,00 €
plus de 800 habitants	136,00 €
Gendarmerie	
la Poste	
Centre des finances publiques	68,00 €
Foyers :	
foyer d'1 personne	82,00 €
foyer de 2 personnes	164,00 €
foyer de 3 personnes	212,00 €
foyer de 4 personnes	260,00 €
foyer de 5 personnes et plus	308,00 €

Délibération : Vote de la REOM 2010 :

Part Fixe	Part Variable	TARIFS MENAGES			
30,84 €	43,45 €	parts	par foyer	par personne	
		foyer d'1 personne	1PF + 1PV	74,30 €	74,30 €
		foyer de 2 personnes	2PF + 2PV	148,59 €	74,30 €
		foyer de 3 personnes	2PF + 3PV	192,05 €	64,02 €
		foyer de 4 personnes	2PF + 4PV	235,50 €	58,88 €
		foyer de 5 personnes	2PF + 5PV	278,96 €	55,79 €
		foyer de 6 personnes	2PF + 5PV	278,96 €	46,49 €
		foyer de 7 personnes	2PF + 5PV	278,96 €	39,85 €
		foyer de 8 personnes	2PF + 5PV	278,96 €	34,87 €

Vote : Unanimité.



- **Affectation BP général / BP OM pour les charges de personnel :**

Le Président propose de modifier l'affectation des charges de personnel du budget général vers le budget ordures ménagères pour la gestion du service REOM dans les proportions suivantes. Il cède la parole à Mme Aimont pour présenter cette nouvelle répartition :

	Quotité 2009	Quotité 2010
020-Agent comptable - 1 agent: A. BRECHE	25%	10%
020-Agent administratif - 1 agent: S. DENIS		15%
RPI Clermont- 1 agent pour surveillance déchetterie - B. BLOUET	33%	46%
020-Administration générale - 1 agent :	15%	15%

Délibération : Vote de la nouvelle affectation de personnel du BP Général au BP OM pour 2010 :

Vote : Unanimité.

- **BP annexe Bâtiment industriel 2010 :**

Le Président cède à nouveau la parole à M. Dequenne afin de présenter le BP Bâtiment Industriel 2010.

Pour le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 51 353,84€ en dépense et les recettes à 62 609,84€, avec 21 887,84€ d'excédent reporté. Il précise que le budget est en suréquilibre, une grande partie des recettes provenant de la location à Realméca.

Pour l'investissement, le budget s'équilibre à 34 220,34 € en recettes et en dépenses, avec pour les dépenses un solde négatif reporté de 3 606,35€.

Délibération : Vote du BP annexe Bâtiment Industriel :

Vote : Unanimité.

Le Président tient à remercier M. Dequenne, Mme Aimont pour les heures de travail que la réalisation de ces budgets a engendré. Il remercie également Mme la Trésorière, Mlle Brèche l'agent comptable ainsi que l'ensemble des agents de la CODECOM pour leur participation à ces budgets.

Il rappelle également à l'ensemble des élus la nécessité de signer les budgets en fin de séance.

- **Convention Collège/CODECOM pour la subvention des repas des agents :**

Le Président rappelle aux élus qu'une convention tri partite avait été élaborée entre le Conseil Général, le Collège et la CODECOM pour permettre une prise en charge d'une partie des repas des agents de notre collectivité. Cette convention ne sera plus que bipartite, le conseil général considérant qu'il n'a pas à intervenir. Le forfait de participation est de 1,14€ pour 2010.

Délibération : convention pour la subvention des repas des agents :

Vote : Unanimité

- **Admission en non valeur pour le budget principal :**

Le Président expose à l'assemblée qu'un montant de 826,46€ ne pourra être encaissé (exercice 2005 à 2009). Tous les recours ont été épuisés.

Délibération : Admission en non valeur pour un montant de 826,46€:

Vote : Unanimité

- **Prime de service et de rendement : changement de fondement juridique et nouveau mode de calcul :**



Le Président informe de la nécessité de modifier le régime indemnitaire pour le grade de technicien territorial, en raison de la parution du décret 2009-1559 qui modifie le calcul de la prime de service et de rendement à compter du 17 décembre 2009, soit un montant annuel de base de 1010 € et propose un coefficient de 1.454 sur le grade de technicien territorial

Délibération : Validation des modifications de la prime de service et de rendement :
Vote : Unanimité

- **CUI fixation d'un taux horaire pour la rémunération (9,88€) :**

Le Président cède la parole à Mme Aimont pour expliquer la nécessité de délibérer sur un taux de rémunération horaire pour le poste de l'animateur Cyber-base afin de faciliter la réalisation des différents calculs de salaire et des exonérations de charges.

Délibération : Fixation d'un taux de rémunération horaire de 9,88€ pour le CUI :
Vote : Unanimité

- **Fixation des ratios d'avancement de grade :**

Mme Aimont présente ce point. Le ratio d'avancement de grade permet aux agents de la fonction publique territoriale de bénéficier de promotions. C'est à l'assemblée délibérante de déterminer le taux de ce ratio. Ainsi, Mme Aimont propose un ratio de 100% pour l'ensemble des grades.

Délibération : Adoption des ratios d'avancement de poste :
Vote : Unanimité.

- **Recrutement au poste d'agent de développement durable :**

Le Président reprend la parole et explique aux élus que, suite au départ de l'agent de développement durable, une procédure de recrutement a été mise en place. La première partie des entretiens s'est déjà déroulée et une candidate a pour l'instant été retenue pour un second entretien en présence de deux des Vices Présidents dont les compétences sont rattachées au poste.

Il est donc nécessaire de définir les conditions de sa rémunération. Ayant déjà une certaine expérience, il est proposé un salaire net de 1650€ dans le cadre d'un contrat d'une durée de 1 an.

Délibération : Salaire de l'agent de développement durable :
Vote : Unanimité

6) Voirie :

- **Facturation enduit ECF et d'entretien aux communes souhaitant adhérer au Marché Public de voirie 2010 lancé par la CODECOM :**

Le Président cède sur ce dossier la parole à Mlle MATTIOLI, agent de développement à la CODECOM. Elle explique à l'assemblée que dans le cadre du marché de voirie 2010, et suite à un courrier envoyé à l'ensemble des communes, la CODECOM leur proposait de se rattacher au marché de voirie prochainement lancé afin de bénéficier de tarifs plus attractifs. Certaines ont acceptées et c'est pourquoi il nous faut délibérer pour autoriser la CODECOM à refacturer les prestations aux communes.

7) Habitat :

- **Convention Espace Info Energie :**

Le Président cède la parole à Mlle Mattioli pour présenter la convention. Cette dernière explique que contrairement à l'année précédente, l'association Meuse Nature Environnement, Espace Info Energie Nord 55 souhaite rendre les accords écrits entre les deux parties. En effet, la CODECOM



s'était engagée à mettre à disposition le point public à l'association dans le cadre de permanences mensuelles lors de demandes. A l'heure actuelle, l'association souhaite une rémunération pour les prestations fournies. Des organismes partenaires (ADEME, Conseil Régional de Lorraine et Conseil Général de Meuse) prennent en charge une parties des coûts. Il resterait à la charge de la CODECOM 378 € et l'adhésion à l'association d'un montant de 50€. La convention est établie pour 9 mois et seul le coût des prestations effectivement réalisées sera facturé à la CODECOM.

Le Président demande à Mlle MATTIOLI de préciser la fonction et l'intérêt de l'intervention de cette association auprès de la population.

Mlle MATTIOLI précise que cet organisme intervient dans l'aide et le conseil auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités publiques ayant choisi ou envisageant de réaliser des travaux d'économies d'énergies de leurs bâtiments.

Délibération : Acceptation de la convention proposée par l'Espace Info Energie :
Vote : Unanimité

• **Attribution subvention façade M. BAUDESSON :**

Mlle Mattioli présente la demande de M. Baudesson demeurant à Aubréville dans le cadre d'une subvention façade. Le coût total de ses travaux s'élevant à 14 723,92 €, la dépense subventionnable prise en considération est de 3 600€. La subvention attribuée à M. Baudesson est donc de 25% de cette dépense subventionnable, soit 915€ répartie à moitié entre le Conseil Général (457,50€) et la CODECOM (457,50€).

Délibération : Attribution de la subvention façade à M. Baudesson :
Vote : Unanimité

8) Communication :

Mlle Mattioli présente pour information le journal intercommunal « Centr'Argonne Info » n°9. Elle précise également que le concours photo est relancé pour la seconde édition.

9) Questions diverses :

• **Enveloppe territoriale 2010 :**

Mme Aimont annonce aux délégués communautaires que pour l'année 2010 le Conseil Général attribue à nouveau une enveloppe de développement territorial. Elle s'élève à 58 873€ et la CODECOM est dans l'attente de la signature de la convention d'attribution du Conseil Général.

• **Demande de subventions : commune de Froidos :**

Le président informe que la commune de Froidos a fait une demande de subvention concernant l'aménagement de la traversée communale. Il cède la parole à Mme Pérot, présente dans l'assistance, pour une présentation plus précise. Elle explique que ce projet, dont l'étude a été menée en partenariat avec la Direction des Routes du Conseil Général, est nécessaire pour la sécurisation de la traversée du village. Des subventions ont été demandées auprès de Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Etat par l'intermédiaire de la DGE et par une aide exceptionnelle auprès des parlementaires.

La CODECOM pourrait intervenir dans le cadre de l'enveloppe de développement territorial par l'attribution d'une subvention à hauteur de 30% d'un plafond de dépense de 15000€. Seules les dépenses d'aménagement paysager pourraient être prises en compte dans la définition de la dépense subventionnable.

Délibération : Attribution de la subvention:
Vote : Unanimité



- **Horaires d'ouverture de la déchetterie :**

Le Président informe les élus communautaires du changement des jours et horaires d'ouverture de la déchetterie pour le mois de Mai. En effet, face aux Samedis 1^{er} et 8 Mai fériés, la CODECOM, en accord avec l'agent technique, a décidé de fermer le service ces deux jours chômés. En compensation, la déchetterie ouvrira ses portes à la population les Dimanches 2 et 9 Mai de 8h à 13h.

M. Zacharias, à propos des ordures ménagères, suggère de rappeler à la population les nouvelles dates de ramassage lors de jours fériés.

Le Président propose pour conclure cette séance de donner la parole à M. Legoux qui souhaite présenter la Semaine Fédérale Internationale du Cyclotourisme qui a lieu cette année du 1^{er} au 8 Août en Meuse avec comme point de rattachement Verdun. La journée du Vendredi 6 Août mettra à l'honneur l'Argonne et un point de passage (relais et ravitaillement) se tiendra à Aubréville. Près de 8000 participants sont attendus lors de cette journée. M. Legoux précise qu'il pourrait être intéressant d'égayer un peu les villages sur le thème de cet évènement. Il rappelle également que les organisateurs sont à la recherche de bénévoles afin d'assurer la logistique pour le jour de l'Argonne mais également des personnes acceptant d'héberger des cyclotouristes contre la rémunération de 15€ par personne/nuit.

M. Lhuillier, quant à lui, souhaitait informer l'ensemble des élus de la présence de M. le Ministre de la Défense, mercredi 15 Avril sur Clermont-en-Argonne, pour la visite de l'entreprise Réalmeca. Un point presse se tiendra à la salle rénovée du PAQS.

Le Président, en conclusion, présente une dernière information importante pour la CODECOM. Vraisemblablement, la famille Revault aurait accepté la vente des terrains et des bâtisses à la CODECOM. Il reste à obtenir les documents officiels pour affirmer avec certitude cette nouvelle.

Le Président remercie l'ensemble des élus présents et clôt la séance à 22h55.

Bon pour diffusion,
A Clermont en Argonne le 6 juillet 2010

Le Président
Dominique DURAND